

## DECISION DU PRESIDENT

N°2023-269

### Avenant n°1 au marché 2021-207 – Travaux pour la réfection de l'émissaire de La Plaine sur Mer

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents,
- VU la délibération n°2020-143 du 9 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président,
- VU l'arrêté n°326-2020 du 10 juillet 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Claude CAUDAL, 3ème Vice-Président,
  - VU le marché n°2021-207 attribué à la société au groupement d'entreprises CHARIER GC Agence Nantes (mandataire) / CHARIER TP Agence TDD Atlantique Vendée / CHOIGNOT SAS et notifié le 28/12/2021

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au budget 2023,

CONSIDERANT la nécessité de prendre en compte des modifications de prestations et la nouvelle répartition entre membres du groupement ainsi que d'allonger la durée du marché (période de préparation et délai d'exécution des travaux)

### DECIDE

**ARTICLE 1** : Il est passé un avenant n°1 entre la communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz et le groupement d'entreprises CHARIER GC Agence Nantes (mandataire) / CHARIER TP Agence TDD Atlantique Vendée / CHOIGNOT SAS.

**ARTICLE 2** : L'avenant a une incidence financière (+ 19 416.55 € HT). Le montant du marché est porté à 559 248.50 € HT soit 671 098.20 € TTC, soit une augmentation de 3.60 % (par rapport au montant initial).

**ARTICLE 3** : La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

**ARTICLE 4** : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

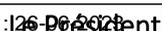
AR Sous-Préfecture de Saint Nazaire

Acte certifié exécutoire

Fait à Pornic, le

Pour Le Président,  
Jean-Michel BRARD

044-200067346-20230626-1-AU

Réception par le Sous-Préfet : 

Par déléguation,  
Le vice-président  
Claude CAUDAL 

Acte mis en ligne le 27-06-2023

Publication le : 26-06-2023